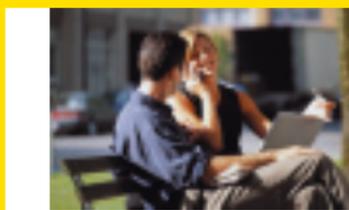
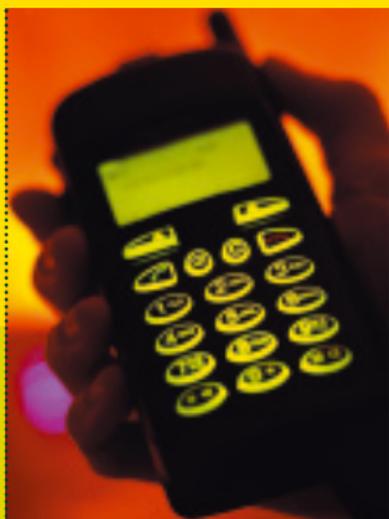


# TELEPHONES MOBILES

## TELEPHONES MOBILES



#

Santé  
&  
sécurité



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'EMPLOI  
ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ  
À LA SANTÉ

Avec plus de 35 millions d'utilisateurs en France, le téléphone mobile est entré dans notre quotidien. Toutefois, certains d'entre nous s'inquiètent des éventuels effets nocifs que son utilisation pourrait engendrer.



A la demande des autorités sanitaires, un groupe d'experts a été constitué afin de faire la synthèse de l'état des connaissances scientifiques sur les effets de l'exposition du public aux champs de radiofréquences.

Il n'existe pas aujourd'hui de preuve scientifique démontrant que l'usage des téléphones mobiles présente un risque pour la santé.

Néanmoins, cette hypothèse ne pouvant être définitivement exclue, le groupe d'experts invite chacun à adopter une attitude inspirée du principe de précaution.

Par ailleurs, il préconise la mise en œuvre d'actions simples destinées à réduire l'exposition moyenne du public aux champs de radiofréquences, tout en conservant un niveau compatible avec la qualité du service rendu.

Ces recommandations des experts ne signifient pas qu'ils considèrent qu'un risque sanitaire soit avéré.

Ce dépliant vous présente des conseils pratiques et faciles à mettre en œuvre pour profiter de votre téléphone mobile tout en préservant votre sécurité.

Il s'inspire des conclusions et recommandations du groupe d'experts.

# PRIVILEGIER VOTRE SECURITE ET CELLE DES AUTRES



## Ne téléphonez jamais en conduisant ... Même avec un kit mains-libres

Téléphoner en conduisant constitue un réel facteur d'accident grave. Plus que de l'immobilisation d'une main, le danger provient de la distraction créée par la conversation : par conséquent, l'utilisation d'une oreillette (kit mains-libres) n'est pas dans ce cas une solution.

**> A savoir /** L'augmentation du risque d'accident grave lors d'une conversation téléphonique au volant est comparable à celle induite par un taux d'alcoolémie élevée.

## Hôpitaux et avions : éteignez votre téléphone mobile

Les signaux radio émis par votre téléphone sont susceptibles de perturber le fonctionnement d'autres équipements électroniques. Il est donc important de respecter les consignes de sécurité qui vous sont communiquées en éteignant votre téléphone chaque fois que cela vous est demandé.

**/ A savoir >**

La mise en veille de votre appareil n'est pas suffisante : son alimentation doit être coupée.

**En raison des risques d'interférences, il est recommandé aux personnes portant un implant électronique (pacemaker, pompe à insuline, neurostimulateur...) d'éloigner leur téléphone mobile de plus de 15 cm de leur appareil et de ne l'utiliser qu'avec l'oreille opposée au côté où celui-ci est situé.**

## 4 REGLES FACILES A VIVRE



### Utilisez votre téléphone mobile avec discernement

Evitez les conversations inutiles ou trop longues, car une communication prolongée augmente également la durée de votre exposition aux radiofréquences.

#### / **A savoir** >

Les dispositifs (dits “antiradiations” ou “bioprotecteurs”) présentés comme réduisant le niveau d’exposition dû aux téléphones mobiles n’ont pas fait la preuve de leur efficacité.

### Soyez vigilant dans les zones de mauvaise réception

Afin de maintenir constante la qualité de transmission, votre téléphone mobile ajuste automatiquement sa puissance d’émission. Ainsi, dans une zone de mauvaise réception (par exemple à l’intérieur d’un véhicule, d’un ascenseur, d’un parking souterrain ou tout simplement dans un secteur mal couvert par le réseau), votre appareil augmente sa puissance et donc votre niveau d’exposition. Vérifiez le niveau de réception indiqué sur votre téléphone afin d’en tenir compte.

> **A savoir** / Entre son niveau minimal et maximal, la puissance d’émission de votre téléphone mobile peut être multipliée par 1 000.

**Conseillez à vos enfants un usage modéré du téléphone mobile.**



### **Évitez de téléphoner en vous déplaçant**

Lorsque vous vous déplacez, par exemple à pied ou en train, votre téléphone mobile entre successivement en relation avec différentes stations de base. A chaque fois qu'il doit rechercher un nouveau relais, votre téléphone élève sa puissance au niveau maximum.

**> A savoir /** Au moment de la connexion au réseau et dans les premières secondes de la conversation, votre téléphone mobile émet à sa puissance maximale.

### **Eloignez votre téléphone mobile**

En éloignant votre téléphone des zones sensibles de votre corps, vous réduirez considérablement leur niveau d'exposition. Ces zones sensibles peuvent être spécifiques : génitales chez les adolescents, périombilicales chez les femmes enceintes.

Pour limiter l'exposition de la tête, un kit piéton (oreillette) peut vous aider.

# QUE DISENT LES EXPERTS EN FRANCE ET A L'ETRANGER ?



## Sur les effets thermiques et biologiques

A des niveaux très élevés, les champs de radiofréquences sont susceptibles de provoquer des effets thermiques (dus à l'échauffement).

Ayant une puissance faible, les champs émis par les téléphones mobiles, comme par bien d'autres sources telles que leurs antennes relais ou les émetteurs de radiodiffusion, ne permettent pas d'observer d'effets thermiques.

En revanche, ils sont susceptibles de générer des effets biologiques dont les mécanismes sont encore inconnus. Le fait de constater un effet biologique ne signifie pas que celui-ci présente un caractère menaçant pour la santé. Il s'agit souvent de la simple manifestation d'une régulation spontanée du corps face à une stimulation extérieure : ainsi, la peau rougit au contact du froid.

## Sur le risque d'effets cancérigènes

De nombreuses personnes se sont inquiétées des risques de cancer, en particulier du cerveau en raison de la proximité entre le téléphone et la tête.

A ce jour, les études conduites sur des animaux, tout comme celles récemment réalisées sur l'homme en Europe et aux Etats-unis ne permettent pas de conclure à une augmentation du risque de cancer au niveau des régions exposées (tête, cou).



## Des valeurs limites d'exposition

Sur la base d'une expertise internationale, le Conseil de l'Union Européenne a publié en juillet 1999 une recommandation fixant des valeurs limites d'exposition aux radiofréquences destinées à **garantir la sécurité et la protection du public.**

La dose d'énergie absorbée par le corps lors de l'exposition aux radiofréquences est définie par le Débit d'Absorption Spécifique (DAS). La mesure du DAS s'exprime en W/kg et est réalisée selon une norme européenne éditée en juillet 2001.

Cette valeur mesurée doit rester inférieure aux valeurs limites fixées par la recommandation européenne.

**Les modèles de téléphone actuellement disponibles sur le marché respectent les limites d'exposition fixées par cette norme.**

**> Quelques repères /** Puissance d'un four à micro-ondes : **1 000 W environ**

Puissance moyenne d'un téléphone mobile : **0,25 W maximum (soit 4 000 fois moins)**

# LES ACTIONS ENGAGEES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

A partir des recommandations du groupe d'experts, les pouvoirs publics ont engagé un programme d'actions.

## Pour réduire l'exposition aux radiofréquences :

- limiter par voie réglementaire l'exposition du public aux radiofréquences et compléter les obligations des opérateurs (ordonnance législative du 25 juillet 2001),
- inciter les industriels à poursuivre leurs efforts pour diminuer les niveaux d'exposition dus aux téléphones mobiles.

## Pour favoriser l'information du public :

- imposer aux industriels d'afficher sur la notice de l'appareil le DAS local,
- rendre obligatoire l'inscription de recommandations d'utilisation sur les notices des téléphones mobiles.

## Pour poursuivre la recherche scientifique :

- soutenir les programmes de recherche nationaux et participer au niveau international à ceux engagés par l'Union Européenne ainsi qu'à celui commandité par l'OMS qui comprend une très importante étude épidémiologique.

**Le rapport du groupe d'experts, publié à la Documentation française, est en ligne sur le site Internet du Ministère de l'emploi et de la solidarité : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)**

**Pour plus d'informations, consultez le site de l'Organisation mondiale de la santé : [www.who.int](http://www.who.int)**